



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 4
**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AUPRES DU CENTRE DE
GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme comprend :

- des communes et établissements publics obligatoirement affiliés,
- des communes et établissements publics qui ont fait le choix de s'y affilier volontairement.

La Commune de Clermont-Ferrand ne fait pas partie des collectivités dont l'affiliation à un Centre de Gestion est obligatoire. Toutefois, elle a choisi de recourir au socle commun de compétence assuré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Un collège spécifique représente, au Conseil d'administration des Centres de Gestion, les collectivités et établissements publics qui, sans être affiliés, ont demandé à bénéficier des missions constitutives du socle commun de compétences.

En application du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la Commune de Clermont-Ferrand dispose de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants au sein de ce collège, désignés par le Conseil Municipal.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations s'effectuent au vote au scrutin secret.

Toutefois, cet article prévoit également que le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Dès lors, il vous est proposé de :

- procéder à cette désignation au vote à main levée
- désigner pour représenter la Commune de Clermont-Ferrand, au sein du collège des collectivités bénéficiant du socle commun de compétences, au Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme :
 - Frédéric PILAUD, en qualité de titulaire, et Marion CANALES, sa suppléante ;
 - Yannick VIGIGNOL, en qualité de titulaire, et Jean-Christophe CERVANTES, son suppléant.

DELIBERATION

Le principe du vote à main levée est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.

Sont désignés pour représenter la Commune de Clermont-Ferrand, au sein du collège des collectivités bénéficiant du socle commun de compétences, au Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme :

- Frédéric PILAUD, en qualité de titulaire, et Marion CANALES, sa suppléante ;
- Yannick VIGIGNOL, en qualité de titulaire, et Jean-Christophe CERVANTES, son suppléant.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **30 SEP. 2020**

Le Maire,



Olivier BIANCHI

